

Plafonds de ressources Anah
loyer social et très social

Types de personnes	Montant des revenus 2020 à ne pas dépasser - bail conclu en 2022	
	Loyer social	Loyer très social
1 personne seule	21 139 €	11 626 €
Personne seule avec la carte mobilité inclusion invalidité	28 231 €	16 939 €
2 personnes	28 231 €	16 939 €
Situation particulière : Jeune couple : 2 personnes mariées ou partenaires de Pacs ou concubins, sans enfant, dont la somme des âges révolus n'excède pas 55 ans - 2 personnes dont au moins 1 est titulaire de la carte mobilité inclusion invalidité - Personne seule avec 1 personne à charge	33 949 €	20 370
3 personnes	33 949 €	20 370 €
Situation particulière :		
3 personnes dont au moins 1 avec la carte mobilité inclusion invalidité - 1 personne seule avec 2 personnes à charge	40 985 €	22 665 €
4 personnes	40 985 €	22 665
Situation particulière : - 4 personnes dont au moins 1 avec la carte mobilité inclusion invalidité -1 personne seule avec 3 personnes à charge	48 214 €	26 519 €
5 personnes	48 214 €	26 519 €
Situation particulière : - 5 personnes dont au moins 1 est titulaire de la carte mobilité inclusion invalidité - 1 personne seule avec 4 personnes à charge	54 338 €	29 886 €
6 personnes	54 338 €	29 886 €
Par personne supplémentaire	+ 6 061 €	+ 3 333 €

Plafonds de ressources Anah

loyer intermédiaire

	Ressources annuelles maximum (revenu fiscal de référence de 2020) Bail conclu en 2022 -	
Composition du foyer fiscal	Zone B1	Zone B2
Personne seule	32 084 €	28 876 €
Couple	42 846 €	38 560 €
+ 1 personne à charge	51 524 €	46 372 €
+ 2 personnes à charge	62 202 €	55 982 €
+ 3 personnes à charge	73 173 €	65 856 €
+ 4 personnes à charge	82 465 €	74 219 €
Majoration par personne à charge supplémentaire	+ 9 200 €	+ 8 277 €